

## TABLEAU DES GARANTIES «CARRÉ NEIGE INTEGRAL» PENDANT LE SEJOUR

**MONTANT DU PLAFOND DES GARANTIES  
PAR PERSONNE ET PAR SINISTRE : 50 000 €**

### GARANTIES ASSURANCE

gérées par GBC MONTAGNE - Résidence le Grand Coeur - Bâtiment B - 298 Avenue du Maréchal Leclerc - 73700 BOURG ST MAURICE,  
Société de courtage en assurances, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 17 007 353.  
Contact : neige@gbc-mountain.com

#### 1.SECOURS ET EVACUATION

Frais de secours et de recherche

Frais de premier transport

#### 2.REMBOURSEMENT DES JOURNEES NON UTILISEES DE «FORAITS REMONTEES MECANIQUES» ET/OU DE «COURS DE SKI» SUITE A :

**Accident de ski ou sports de neige**

**Maladie**  
(l'incapacité sportive doit porter **sur le reste du séjour**)

**Retour anticipé de l'Assuré et des membres de sa famille titulaires d'un «Carré Neige Intégral»**

**Rapatriement de la personne accidentée titulaire du «Carré Neige Intégral»**

**Garde d'un enfant accidenté de moins de 15 ans titulaire d'un «Carré Neige Intégral»**

**Arrêt des remontées mécaniques suite à intempéries ou panne énergétique**

#### 3.REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES ET D'HOSPITALISATION EN COMPLEMENT DES ORGANISMES DE SANTE

En cas d'accident (Uniquement pour les frais engagés en France métropolitaine pendant le séjour en station)

FRANCHISE de 50 € par dossier  
déduite de l'indemnité due au titre  
des garanties ci-contre (points 2 et 3)

#### 4. DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS

gérée par GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE (une marque de la Société Française de Protection Juridique) 14-16 rue de la République - 92800 PUTEAUX

**Au plan amiable**

**Par sinistre :**  
seuil d'intervention minimum : 275 €  
Prise en charge au plan amiable : 1000 € maximum

Prise en charge des honoraires d'expert ou de spécialiste mandaté par GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE ou par vous avec l'accord préalable et formel de GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE,

**Au plan judiciaire**

**Plafond par sinistre et par contrat : 7650 €** dans les limites des barèmes par juridiction

Prise en charge des frais de constitution du dossier de procédure avec l'accord préalable et formel de GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE, des frais taxables d'huissier de justice ou d'expert judiciaire mandaté dans votre intérêt pour pouvoir poursuivre la procédure garantie et des honoraires et frais non taxables d'avocat.

### GARANTIES ASSISTANCE

gérées par MUTUAIDE ASSISTANCE - 8/14, avenue des Frères Lumière - 94368 Bry-sur-Mame Cedex Tél : 01-55-98-57-93

#### 5.ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MUTUAIDE ASSISTANCE)

<b>Transport / Rapatriement</b>	Frais réels
<b>Retour des enfants de moins de 15 ans</b>	Prise en charge Billet(s) retour en train 1ère classe ou en avion classe économique avec accompagnement si nécessaire
<b>Transport du corps en cas de décès</b>	Prise en charge du transport du corps, des soins de préparation et aménagements spécifiques au transport du corps jusqu'au lieu des obsèques Participation frais de cercueil et d'urne : 1 500 €
<b>Chauffeur de remplacement</b>	Frais de voyage et salaire du chauffeur ou Billet de train 1ère classe ou billet d'avion en classe économique